



GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Règlement de zonage

ZONE
P10-4

USAGES

USAGES AUTORISÉS	TYPE	DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES À L'USAGE
HABITATION		
Habitation	P	Nombre de logements minimum : 40 Nombre de logements maximum : 50
Résidence supervisée	P	
COMMERCE, SERVICE ET BUREAU		
Services courants		
Soins de santé	P	
Restauration, divertissement et hébergement		
Établissement de conférences et d'événement	C	
Établissement de divertissement	C	
Salle de réception	C	
Récréation		
Espace public d'exposition	P	
Activités de plein air extensive	P	
Services et vente de véhicules		
Parc de stationnement léger	C	
PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE		
Cimetière	P	
Établissement culturel communautaire	P	
Lieu de culte	P	
Service public municipal	P	

LOTISSEMENT

DIMENSIONS	Superficie		Largeur		Profondeur minimale
	minimale	maximale	minimale	maximale	
NORMES GÉNÉRALES	1500 m ²		30 m		

BÂTIMENT PRINCIPAL

DIMENSIONS	Superficie		Largeur		Nombre d'étages		Hauteur maximale
	minimale	maximale	minimale	maximale	minimal	maximal	
NORMES GÉNÉRALES	50 m ²		7 m		2	3	12,2 m

IMPLANTATION	Mode d'implantation	Marges minimales			
		avant	latérale	latérales totales	arrière
NORMES GÉNÉRALES	Isolé	7 m	2 m	4 m	3 m

OCCUPATION DU SOL

CES maximal	50 %
-------------	------

AUTRES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES